



La Défense, le 16 avril 2014

MESSAGE 2014 – 23

SCRT : Le temps de l'inquiétude

Les dernières étapes présidant à la création de la DGSI franchises, celle-ci deviendra une réalité à compter du 1^{er} mai prochain. Les différentes contingences soulevées au cours des discussions préalables, qu'elles soient à dimensions humaine, juridique, matérielle, et immobilière ne peuvent aujourd'hui qu'alimenter un peu plus nos préoccupations pour le devenir du SCRT qui ne fait à l'évidence pas l'objet des mêmes degrés de priorités. Et alors même qu'avec la sortie du périmètre organique de la PN de la mission de renseignement intérieur, chacun s'entend sur l'absolue nécessité, pour la solidité de la chaîne du renseignement sur le territoire national, de la réussite de la mission du renseignement territorial.

Derrière les mots et les déclarations d'intention, le SCPN souhaite replacer en perspectives **ses alertes, exprimées dès les annonces ministérielles de l'été 2013**, quant à l'équilibre à rechercher dans l'organisation et le fonctionnement du Renseignement Territorial, sur son périmètre missionnel, comme les relations avec les services partenaires, tant au sein de la Police Nationale qu'à l'extérieur.

Alors que les premiers effectifs en renfort sont attendus dans les prochaines semaines au sein du Service central du renseignement territorial, les questions matérielles et immobilières soulèvent les plus grandes inquiétudes, tant la mission n'a reçu, à cette date, aucun moyen supplémentaire, contraignant la Direction Centrale de la Sécurité Publique à travailler sur son budget propre, déjà particulièrement contraint. Encore une fois, nous ne pourrions comprendre que des moyens exceptionnels soient mobilisés pour la DGSI sans une mise à niveau de moyens élémentaires et des renforts de personnels pour le SCRT.

Si des efforts indéniables ont été déployés pour permettre la position renforcée et valorisée de la mission et des chefs de service (une doctrine d'emploi claire, des formations spécialisées sur les thématiques, la création d'une filière...), la question de l'écartèlement des chefs de services territoriaux, par endroit, dans l'exercice de leurs fonctions, entre Direction Départementale, Renseignement Intérieur, Autorité préfectorale, Gendarmerie, ou encore DRPP, sans oublier l'investissement indispensable dans la gestion des services, ne peut être également niée, et nécessite une approche dépassionnée au bénéfice de la qualité de la mission.

Encore plus préoccupante demeure l'articulation avec la Gendarmerie Nationale. A l'issue des arbitrages ministériels de l'été passé, le SCPN avait rappelé que la Gendarmerie Nationale devait "respecter les termes du « droit existant », sans dupliquer une filière ni développer ex nihilo des compétences rationne materiae". Nous avons notamment relevé que la prise en compte du réseau de proximité assurément constitué par le maillage territorial de la gendarmerie ne pouvait en aucun cas aboutir à déséquilibrer la structure de synthèse et d'analyse nationale.

Nos inquiétudes étaient manifestement fondées quand on les éclaire de la lecture de **la note provisoire de doctrine établie pour le traitement du renseignement en gendarmerie**, dont nous vous proposons de trouver un exemplaire ci joint pour votre parfaite information.

Ce document soulève, dès sa première lecture, la question d'une **redondance certaine**, qui ne saurait être innocente, avec la doctrine du RT en ce qui concerne les transmissions d'informations, qui ont certes vocation à remonter aux autorités hiérarchiques, mais également aux autorités politiques, administratives et judiciaires. La dimension consacrée à l'analyse y apparaît avec force - il y est d'ailleurs clairement exprimé qu'il s'agit d'un véritable enjeu - et le spectre couvert dépasse bien entendu largement la simple remontée du renseignement opérationnel pour la hiérarchie militaire. Les compétences de la Gendarmerie dans le domaine du renseignement sont entendues de manière particulièrement vaste, et couvrant non seulement la gestion de l'ordre public, mais allant aussi du secteur économique à la lutte anti-terroriste. Cette affirmation de compétence dans sa zone territoriale, avec le rôle exhaussé de l'Officier adjoint - renseignement, sans considération particulière pour le SDRT ne peut que faire craindre la tentative de scissions de recueil et d'exploitation des renseignements.

En bref, c'est une véritable structure miroir au SCRT qui est déclinée, avec l'ambition d'une vraie filière de renseignement professionnel et généraliste.

Si cette note, provisoire certes, venait à être confirmée, c'est la répartition géographique des compétences du renseignement qui sera posée. **Cette position qui contrevient aux efforts pourtant déployés, de bonne foi, par la Police Nationale et la Sécurité Publique est un déni de la compétence supérieure et exclusive du niveau central du SCRT.** La conclusion de la note de doctrine est d'ailleurs à cet égard savoureuse.

Dans ce contexte, les annonces récentes de nouveaux postes dévolus à la Gendarmerie au sein de la filière du renseignement territorial (Chef SDRT de la Creuse et du Cher, Adjt au Chef du SDRT de la Haute Savoie, Chefs SRT (ex SIG) de Narbonne, Montbéliard et de Chessy) interpellent nécessairement et nous incitent à la plus grande prudence. Nous nous rappelons que le nombre de postes de ce type dévolus aux gendarmes n'a pas été "chiffré", donc il est à craindre qu'à l'occasion de mouvements d'officiers de police à la tête de SDRT, adjoint SDRT ou SRT, de nouvelles responsabilités soient revendiquées. **Cette dissymétrie criante entre les efforts fournis par chacune des deux maisons ne peut qu'atteindre la confiance et la sérénité qui devraient pouvoir dominer, pour aborder avec efficacité les défis pourtant posés à cette mission de renseignement de la première importance.**

Ces sujets ne peuvent par ailleurs être abordés sans, en toile de fond, la question de la partition du territoire national, qui demeure un enjeu pour une institution dont le modèle social n'est pas épargné par les évolutions sociologiques du 21^{ème} siècle, et pour qui, les zones urbaines, notamment dans les départements dits mono circonscription, constituent des tentations très fortes.

Sur tous ces sujets, le SCPN a déjà eu l'occasion de se mobiliser ces deux derniers jours, tant auprès de la DCSP, que de la DGPN mais aussi du Ministre de l'intérieur lui-même, que nous avons pu rencontrer en audience hier matin (compte rendu à venir) lui rappelant l'absolue nécessité qu'il y avait à mettre un terme à ces logiques de concurrence, évidemment déloyale pour ce dernier cas d'espèce.

Nous resterons particulièrement vigilants et mobilisés et entreprendrons toute action utile, notamment en intersyndicale avec le SICP que nous avons sollicité sur ce sujet, pour préserver les intérêts d'une mission dont les contours sont déterminants.

Emmanuel ROUX
Secrétaire Général



Céline BERTHON
Secrétaire Général adjoint

